

**DECLARATION DE FRANCHISEMENT DE SEUIL A LA HAUSSE  
SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE D'ASSURANCE SALIM**

Par courrier reçu le 02 juin 2011, la société ASSURANCES CARTE, qui détenait directement 121 222 actions et droits de vote représentant 4,557% du capital et des droits de vote de la Société ASSURANCE SALIM, a déclaré avoir franchi à la hausse, le 27 mai 2011, le seuil des 5% des actions et des droits de vote et ce, suite à l'acquisition sur le marché de 11 868 actions, représentant 0,45% du capital.

La société ASSURANCES CARTE a déclaré :

- qu'elle envisage de poursuivre l'acquisition de nouvelles actions et droits de vote,
- qu'elle n'a pas d'autres intentions.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse par MAC SA, intermédiaire en Bourse le 02 juin 2011.